

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020
à Yutz
C2020-071**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

Assesseurs,

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIERSCH, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

Absents/Excusés : M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°50 de l'ordre du jour : Budget primitif 2020 – g. Budget annexe EAU-DSP

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Ce budget annexe retrace les dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence sur les communes de Basse-Ham et Yutz, pour lesquelles un contrat d'affermage préexistait.

Pour la commune de Basse-Ham, il est précisé que le délégataire assume l'ensemble des charges et recettes d'exploitation. Seuls les investissements et l'amortissement correspondant relèvent du concédant.

Pour 2020, aucune dépense d'investissement n'est nécessaire. S'agissant de l'amortissement, qui s'élève à un peu plus de 36 000 € en 2020, il était historiquement financé par une subvention du budget principal de la commune de Basse-Ham, comme le permet la réglementation comptable pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Cette possibilité n'existe pas pour la Communauté d'Agglomération, qui par ailleurs ne dispose d'aucune autre ressource propre dans le budget annexe pour financer la dotation aux amortissements 2020. Il est proposé de reporter cette dépense obligatoire en 2021, en lien avec le projet d'intégration de Basse-Ham dans la régie communautaire et d'inscrire en 2021 les annuités d'amortissement pour 2020 et 2021.

Pour la commune de Yutz, les dépenses inscrites au budget 2020 portent principalement sur du remboursement de dette, de l'amortissement et une provision de travaux.

Le budget annexe EAU-DSP pour 2020 s'équilibre à hauteur de 802 200,00 € dont :

- 431 100,00 € en section de fonctionnement ;
- 371 100,00 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	20 000,00 €
- charges financières :	35 000,00 €
- charges exceptionnelles	5 000,00 €
- amortissement :	105 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	266 100,00 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- ventes d'eau	430 000,00 €
- reprise des subventions transférables :	1 100,00 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement	90 000,00 €
- remboursement capital de la dette :	280 000,00 €
- subventions transférables :	1 100,00 €

Les principales recettes prévues sont :

- amortissement : 105 000,00 €
- virement de la section de fonctionnement : 266 100,00 €

A ce stade, aucun emprunt n'est prévu au budget EAU DSP pour l'année 2020.

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget EAU DSP 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement
- DECIDER d'inscrire au budget 2021 les annuités d'amortissement des années 2020 et 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

A 51 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget EAU DSP 2020 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement
- DECIDE d'inscrire au budget 2021 les annuités d'amortissement des années 2020 et 2021.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 juillet 2020,
Le Président,



Fait et délibéré
Suivent les signatures :